

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Les caisses d'épargne en 1869

Journal de la société statistique de Paris, tome 14 (1873), p. 186-188

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__186_0

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

Les caisses d'épargne en 1869.

D'après un rapport que les événements n'ont permis de publier qu'en 1871, 5 caisses d'épargne ont été créées en 1869, ce qui porte à 525 le nombre des caisses autorisées.

Ces 525 caisses se répartissent de la manière suivante dans toute l'étendue du territoire :

88	dans les chefs-lieux de département.
263	— d'arrondissement.
160	— de canton.
14	dans d'autres localités.

Parmi les chefs-lieux de département, Mézières seul ne possède pas de caisse; il est vrai qu'il y en a une à proximité: Charleville. — 10 chefs-lieux d'arrondissement ne sont pas encore desservis; ce sont: Corte, Sartène (Corse); Die et Nyons (Drôme); Villefranche (Haute-Garonne); Lombez (Gers); Argelès (Hautes-Pyrénées); Bellac, Rochechouart et Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

1869 a vu ouvrir 50 nouvelles succursales; ce qui porte à 648 le nombre de ces établissements. Ces 648 succursales ont été créées par 163 caisses; elles sont réparties dans 63 départements.

Au 1^{er} janvier 1869, les 508 caisses qui ont fonctionné durant l'année, avaient délivré 1,968,007 livrets; 343,553 comptes nouveaux ont été ouverts pendant l'année; 10,386 ont été transférés de caisse à caisse; ce qui donne un total de 2,321,946 livrets.

Si on déduit 191,178 livrets soldés (y compris 10,386 livrets transférés), on trouve qu'il en restait en circulation 2,130,768 au 31 décembre 1869.

Ce chiffre, rapproché du chiffre correspondant de l'exercice 1868, présente une augmentation de 159,245 livrets, soit 7,47 p. 100.

Au 31 décembre 1869, on comptait 1 déposant à la caisse d'épargne sur 18 habitants, tandis qu'au 31 décembre de la précédente année, la proportion était de 1 sur 20. Si l'on se reporte aux comptes antérieurs, on constate que pour l'année 1858, la proportion n'était que d'un déposant pour 35 habitants.

Dans 25 départements, la moyenne générale est plus ou moins dépassée; ainsi dans Seine-et-Marne et dans l'Oise, on compte 1 déposant sur moins de 7 habitants; dans le Rhône, le Loiret, la Seine et Seine-et-Oise, 1 sur 8; dans la Marne et la Sarthe, 1 sur 9; dans l'Yonne, 1 sur 10, etc.

Il est vrai, d'autre part, que 60 départements présentent une proportion inférieure à la moyenne; ainsi, le Lot, donne 1 déposant sur 104 habitants, la Vendée, 1 sur 125, la Corse, 1 sur 149, la Haute-Savoie, 1 sur 151 et l'Ariège, 1 sur 160.

Arrivant aux opérations des caisses d'épargne, le rapport constate que le solde dû aux déposants par les 508 établissements en fonction durant l'année 1869, solde qui était de 632,381,256 fr. au 1^{er} janvier, s'élevait au 31 décembre à 711,174,834 fr.; ce qui donne un accroissement de 77,936,563 fr. soit 11,96 p. 100. Cette augmentation dépasse de 15,567,473 fr. celle qui s'était produite en 1868.

Si maintenant l'on divise le solde général dû par les caisses d'épargne à leurs déposants par le nombre total des livrets en circulation, on obtient une moyenne générale de 333 fr. 77 c. Au 31 décembre 1868, la moyenne était de 321 fr. 19 c. et au 31 décembre 1867, de 309,31. La moyenne de 1869 est la plus considérable qui ait été encore atteinte, si l'on excepte toutefois celle de l'année 1853 (337 fr.), alors que la loi du 30 juin 1851, abaissant à 1,000 fr. le maximum du crédit de chaque déposant, commençait seulement à être exécutée.

La moyenne générale est dépassée dans 64 départements, parmi lesquels viennent en première ligne le Cantal et le Vaucluse; la moyenne n'est pas atteinte dans 25 dont les quatre derniers sont Seine-et-Oise, Pyrénées (Hautes-), Saône-et-Loire et Seine.

Le tableau suivant indique la répartition des livrets suivant leur quotité :

Quotité des livrets.	Nombre des livrets.	Rapport au total.	Moyenne des crédits.
De 500 fr. et au-dessous .	1,518,492	71,23	136
De 501 à 1,000 fr.	451,084	21,19	740
De 1,001 fr. et au-dessus.	161,192	7,58	1.064
	<u>2,130,768</u>	<u>100,00</u>	<u>334</u>

Relativement à l'année 1868, les petits livrets se sont accrus de 6 p. 100; les livrets intermédiaires de 10, et les livrets de plus de 1,000 fr. de 16 p. 100.

Nous avons vu plus haut que les caisses d'épargne ont ouvert, en 1859, 343,553 comptes nouveaux, dont le crédit s'est élevé à 68,064,090 fr.

Si l'on divise ces comptes d'après la profession des déposants, on obtient les résultats ci-dessous :

Professions des déposants.	Nombre des livrets.	Proportion pour cent.	Valeur moyenne des livrets.
Ouvriers	111,696	32,52	200
Domestiques	50,057	14,57	168
Employés	14,950	4,35	192
Militaires et marins	9,010	2,62	279
Professions diverses	92,253	26,85	250
Enfants mineurs	65,169	18,96	130
Sociétés de sec. mutuels . .	418	0,13	655
Totaux et moyennes	<u>343,553</u>	<u>100,00</u>	<u>198</u>

Ce compte indique, par rapport à 1868, une augmentation de 44,224 livrets qui sont ainsi répartis : les ouvriers, 13,699; les domestiques, 3,879; les employés, 1,518; les militaires et marins, 236; les professions diverses, 14,943; les mineurs, 9,933; les sociétés de secours mutuels, 11.

Mais pour bien se rendre compte du mouvement des caisses d'épargne, cette comparaison ne suffit pas : aussi croyons-nous devoir rappeler les résultats généraux constatés depuis 1850.

Pour simplifier nos calculs, nous donnons les résultats moyens annuels des 4 périodes de 5 ans, entre lesquelles nous avons divisé cet intervalle.

Période (1854-1869). — Résultats moyens annuels.

Périodes.	Ouvriers.		Domestiques.		Employés.		Militaires et marins.		Professions diverses.		Mineurs.		Sociétés de secours mutuels.		Total.			
	Nombre des caisses.	Quotité moyenne de chaque livret.	Nombre des livrets.	Quotité moyenne de chaque livret.	Nombre des livrets.	Quotité moyenne de chaque livret.	Nombre des livrets.	Quotité moyenne de chaque livret.	Nombre des livrets.	Quotité moyenne de chaque livret.	Nombre des livrets.	Quotité moyenne de chaque livret.	Nombre des livrets.	Quotité moyenne de chaque livret.	Nombre des livrets.	Quotité moyenne de chaque livret.		
1850-54.	347	193	51,398	167	29,623	187	9,694	203	9,916	421	42,158	238	25,685	143	308	429	168,680	205
1854-59.	386	191	60,614	158	31,130	158	9,183	183	8,511	437	57,471	150	26,569	125	248	456	193,726	178
1860-64.	453	192	79,429	160	38,375	160	11,488	179	9,123	257	52,110	244	37,924	130	301	441	228,750	188
1865-69.	492	191	96,658	164	44,158	164	12,634	185	8,315	249	71,918	248	53,004	122	409	572	287,186	191

On voit que, sauf en ce qui concerne les militaires et marins, le nombre annuel des comptes nouveaux n'a pas cessé de s'accroître.

Pour l'ensemble des livrets, l'accroissement entre les deux périodes a été de 70 p. 100. Les diverses professions se classent, à cet égard, comme il suit : mineurs, 107 p. 100; ouvriers, 89; professions diverses, 70; domestiques, 49; sociétés de secours mutuels, 33; employés, 30; enfin les militaires et marins, 16 p. 100.

Quant à la quotité moyenne, après avoir diminué par suite de la loi qui a abaissé le maximum de crédit de chaque déposant à 1,000 fr., elle tend peu à peu à reprendre son taux normal.

Le rapport que nous analysons indique, en terminant, le mouvement général des inscriptions de rentes pendant l'année 1869, lequel peut se résumer ainsi :

Les caisses d'épargne ont acheté d'office 3,596 inscriptions, représentant 35,849 fr. 60 c. de rente, et, à la demande des déposants, 10,309, représentant 407,652 fr. de rente; d'autre part, elles en ont livré 12,096, représentant 229,638 fr. 80 c.; et en ont déposé 83 à la caisse des consignations, représentant 6,278 fr. de rente.

Les 508 caisses qui ont fonctionné pendant l'année 1859, ayant en dépôt au 1^{er} janvier 17,432 inscriptions valant 424,889 fr. de rentes, il résulte du compte de ces achats, de ces transferts et de ces remises, qu'au 31 décembre de cette année, elles avaient en dépôt 19,317 inscriptions, représentant 472,051 fr. 30 c. de rentes.

Ces rentes appartenait à 19,600 déposants.